

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FFV 25/23/1
Décembre 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Vingt-troisième session

Mexico (Mexique)

25 février – 1^{er} mars 2025

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FFV 25/23/1
2	a) Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités	CX/FFV 25/23/2
	b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais émanant d'autres organisations internationales	CX/FFV 25/23/3
3	Projet de norme sur les dattes fraîches (à l'étape 7)	REP22/FFV, annexe IV
	– Observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2023/84-FFV à l'étape 6	CX/FFV 25/23/4
4	Projet de norme sur les feuilles de curry fraîches (à l'étape 4)	CX/FFV 25/23/5
	– Observations communiquées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/90-FFV à l'étape 3	CX/FFV 25/23/5-Add1
5	Document de travail sur l'examen des normes existantes sur les fruits et légumes frais	CX/FFV 25/23/6
6	Examen des propositions de nouveaux travaux (réponses à la lettre circulaire CL 2024/75-FFV)	CX/FFV 25/23/7
7	Autres questions	
8	Date et lieu de la prochaine session	
9	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note: à sa 19^e session, le CCFFV est convenu d'insérer une note destinée à remplacer la liste des normes CEE-ONU par un lien vers le site web de la CEE-ONU comme suit: «Les normes CEE-ONU utiles pour les normes présentées pour examen peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: <https://unece.org/trade/wp7/FFV-Standards>».

Veuillez noter que les documents de travail ne seront pas distribués via la liste de diffusion du Codex (Codex-L). Seuls l'invitation et l'ordre du jour provisoire seront distribués aux membres et aux observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné dans le présent ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur le site web du Codex dès qu'ils seront disponibles. Consultez le site web du Codex pour savoir où en est la publication des documents de travail et obtenir des informations pratiques sur la session. Site web de la session – CCFFV23